

# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2020 DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE ALPES-VAUCLUSE

L'Assemblée Générale Ordinaire 2020 de la MSA Alpes-Vaucluse s'est exceptionnellement tenue à distance du 7 au 18 décembre 2020.

## 1. Introduction de l'Assemblée Générale

Elle a été introduite par un message de la Présidente, du Premier Vice-Président et de la Directrice Générale, que voici :

« Mesdames et Messieurs les Délégués,  
L'Assemblée Générale de la MSA Alpes-Vaucluse est, chaque année, l'occasion de réaliser un bilan de l'année écoulée et de lancer une nouvelle dynamique pour l'année à venir. La crise sanitaire a bouleversé l'édition 2020, qui devait se tenir au mois d'avril et a finalement été repoussée dans l'attente de jours meilleurs. Au-delà d'un moment fort de la vie mutualiste, l'Assemblée générale est également une obligation réglementaire qui doit être réalisée avant la fin de l'année civile.

Nous vous proposons donc exceptionnellement de l'organiser par voie dématérialisée cette année et espérons grandement pouvoir organiser l'Assemblée générale 2021 en présentiel. Ceci d'autant plus qu'elle nous permettra de faire plus ample connaissance avec les délégués nouvellement élus, et bien sûr, de revoir les délégués réélus.

Au-delà de la crise, l'année écoulée a été marquée par plusieurs temps forts, dont trois sur lesquels nous souhaiterions appuyer.

### **1/ La MSA dessine les perspectives du monde agricole : animation des rencontres régionales**

Au début de l'année 2020, le réseau MSA est allé à la rencontre des territoires afin d'identifier les défis de la ruralité et les solutions à y apporter. Quatre rencontres régionales ont ainsi été organisées en France, dont une à Avignon, sur le thème de l'accompagnement des retraités agricoles. Ces rencontres ont abouti à la formulation de [20 propositions pour la cohésion territoriale de la France](#), consignées au sein d'un Livre blanc. Ce document a été remis aux pouvoirs publics lors du Salon de l'Agriculture, notamment au Président de la République, au Ministre de l'Economie et au Président du Sénat. L'objectif est de positionner la MSA comme un acteur incontournable de la cohésion des territoires, ceci d'autant plus à l'approche des négociations de la Convention d'Objectifs et de Gestion avec l'Etat, qui détermineront les objectifs et moyens du régime jusqu'en 2025. Vidéo de présentation : <https://dai.ly/x7sbi89>.

## **2/ La MSA au service des territoires : ouverture de deux France Services**

Le début de l'année 2020 a également marqué l'ouverture de deux [Frances Services](#), dans les agences MSA de Digne et Manosque. De telles structures permettent de réaliser des démarches administratives du quotidien, liées à la santé, la famille, la retraite ou l'emploi que l'on soit un ressortissant agricole ou non. L'objectif est de proposer une offre élargie de service au public, au plus près des territoires : Préfecture, Pôle Emploi, la Poste, CAF, CARSAT, CPAM, ... autant de services dont on peut disposer en un lieu, près de chez soi.

## **3/ La MSA et ses élus : élections 2020 et désignation du Conseil d'Administration**

Tous les 5 ans, la MSA Alpes-Vaucluse renouvelle ses instances démocratiques. En janvier 2020, les ressortissants du régime agricole des départements du Vaucluse, des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence ont ainsi été appelés à élire leurs 348 délégués titulaires, vous, sur le territoire de la caisse Alpes-Vaucluse. 14 694 représentants du monde agricole avaient ainsi pris part à cet exercice démocratique. En septembre 2020, nous avons désigné parmi nous [29 administrateurs](#) qui siègeront au Conseil d'Administration pendant 5 ans.

Le renouvellement des élus est l'occasion de donner un nouveau souffle à la vie mutualiste. Une Commission Vie Mutualiste et Formation a ainsi été créée avec pour mission de redynamiser l'action des élus sur les territoires. Il est primordial pour cela que nous vous donnions les clés de mise en œuvre de ces actions. Vous bénéficierez dorénavant d'un espace de formation pour en apprendre plus sur la MSA et son action sur les territoires. Les agents de la MSA se tiennent par ailleurs prêts à vous accompagner dans votre mandat.

En espérant vous revoir très vite, en forme et prêts à accompagner le monde agricole dans les défis qui sont les siens, nous vous souhaitons le meilleur pour cette fin d'année.

Prenez soin de vous et vos proches. »

## **2. Organisation de la délibération**

La délibération s'est organisée en deux temps :

- Un 1er temps du 7 au 10 décembre 2020, pendant lequel les délégués pouvaient poser des questions par mail ou par téléphone. Aucune question n'a été posée à cette occasion.
- Un 2e temps du 10 décembre 2020 midi au 18 décembre 2020 midi où ils étaient invités à voter en utilisant un formulaire ou par téléphone.

Les différents temps de l'Assemblée Générale ont été ouverts et clôturés par la Présidente, Mme Marie-Claude SALIGNON.

Les assesseurs désignés étaient :

- Collège 1 : Vincent BERANGIER
- Collège 2 : Philippe LACROIX
- Collège 3 : Robert DELAYE

Mme Corinne GARREAU a été nommée Secrétaire de séance.

Deux éléments ont été soumis à l'approbation des délégués :

- Le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2019 (annexe 1),
- Le rapport d'activité de l'année 2019 (annexe2).

### 3. Résultats de la délibération

Par définition, les personnes ayant renseigné le formulaire de vote sont considérées avoir participé à l'Assemblée Générale. 133 délégués ayant pris part au vote, le quorum statutaire est atteint et les délibérations sont valides.

Les résultats des délibérations sont les suivants :

- Le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2019 a été approuvé par 127 voix.
- Le rapport d'activité a été approuvé par 129 voix.

La Présidente,



Marie-Claude SALIGNON

La Secrétaire,



Corinne GARREAU